



Vente maison suite à dissolution d'un pacs

Par **sand_old**, le **26/07/2007** à **18:48**

Je vis actuellement chez le père de mes enfants qui est propriétaire de la maison qu'il a acheter avant notre rencontre.

Nous nous sommes pacsés en septembre 2003.

Ayant rencontré quelqu'un il souhaite une dissolution du PACS et vendre la maison.

A t il le droit de vendre la maison sans mon accord ?

Par **Upsilon**, le **26/07/2007** à **18:50**

Bonjour et bienvenue !

Pour répondre à cette question, il faudrait se référer au contrat de PACS conclu entre vous !

Si, lors de la conclusion du PACS, il a apporté ce bien en indivision, il peut le vendre mais vous toucherez une partie de la vente.

Sinon, ce bien est un propre à Monsieur, il peut par conséquent en disposer comme il le souhaite.

J'espere vous avoir éclairé,

A bientôt

Upsilon